

— COMPARTIMENTAGE

PORTE COUPE-FEU

LA SÉCURITÉ INCENDIE

PRIMORDIALE, LA SÉCURITÉ INCENDIE RÉPOND À UNE RÉGLEMENTATION STRICTE APPLICABLE À TOUS LES TYPES DE BÂTIMENTS.

OBJECTIFS :

- Limiter la progression du sinistre,
- Évacuer en toute sécurité les personnes,
- Faciliter l'intervention des services de secours.

LES ÉTAPES ESSENTIELLES :

- Détecter & signaler
- Mettre en sécurité
- Intervenir

LES PORTES COUPE-FEU

Les portes coupe-feu permettent de retarder la propagation des flammes et des fumées pour laisser aux personnes le temps d'évacuer le bâtiment et aux équipes d'intervention de travailler dans une relative sécurité.

PORTE COUPE-FEU

TRAVAUX
MAINTENANCE

T RAVAUX

- Remplacement de guide au sol, butée d'arrêt,
- Remplacement de ventouses électromagnétiques ainsi que SDAD (Système Détecteur Autonome Déclencheur),
- Remplacement de module ou porte (rénovation).

M AINTENANCE

Selon NFS 61-933 Annexe F

- Constat d'état général : encombrement, obstacles éventuels, déformation, percements, etc.,
- Constat de fermeture, commande manuelle ou automatique,
- Constat de fonctionnement : vitesse de fermeture, rebond, réarmement,
- Contrôle ligne fusibles, rail, guide, butée, chicane, ferme-porte (électrique, télé-commandé), etc.,
- Contrôle des SDAD et remplacement des batteries.

LE + ESSEMES SERVICES

La traçabilité de vos équipements est assurée par la pose d'un QR code qui permet de garder un historique de nos maintenances et des équipements.



CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DES TRAVAILLEURS - CODE DU TRAVAIL

R.4224-17
Article R4216-24
Article R4216-27

ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (RÈGLEMENT DE SÉCURITÉ DES ERP)

MS 59 / Généralités (Arrêté du 2 février 1993)
MS 60 / Automatismes (Arrêté du 2 février 1993)

PARCS DE STATIONNEMENTS COUVERTS

PS 26 / Poste de sécurité

APSAD / R16

Fermetures coupe-feu

Visitez le site internet Legifrance (www.legifrance.gouv.fr)
pour en savoir plus !

CONTEXTE NORMATIF ET CONTRACTUEL

NF S 61-932 - Systèmes de Sécurité Incendie (SSI) – Règles d'installation.
NF S 61-933 - Systèmes de Sécurité Incendie (SSI) – Règles d'exploitation et de maintenance.
NF S 61-937 - Systèmes de Sécurité Incendie (SSI) – Dispositifs Actionnés de Sécurité (DAS).

Visitez le site internet Legifrance (www.legifrance.gouv.fr) pour en savoir plus !

www.essemes-services.com

Siège social :
ESSEMES SERVICES - 50 rue du Général Leclerc - 02250 MARLE
Tel : 03 23 21 79 92 - Fax : 03 23 21 79 82
info@essemes-services.com – www.essemes-services.com

